

**DÉPARTEMENT
DU NORD**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE RONCQ**

**ARRONDISSEMENT
DE LILLE**

---000---

**CANTON
TOURCOING-1**

**Extrait du Registre
Des
Délibérations du Conseil Municipal
---o0o---**

N° d'ordre 06/07/2021/50

L'an **deux mille vingt et un**, le six juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle de l'Atrium à la Source, en cette commune, en session ordinaire, sous la présidence de M. Rodrigue DESMET, Maire, suivant convocation du 30 juin 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 6 JUILLET 2021 : 33

PRESENTS : (27)

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Thibault TELLIER - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Anne THOREZ - Franck GILME - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Thérèse-Marie COUVREUR - Dominique ACKOU - Claudie RIUS - Thierry MITTENAERE - Edwige CARDENIA - Xavier DUQUESNE - Virginie LAMBLIN - Fernando ROCHA - Peggy ROBERT - Alice KINNEN - Emilie LIVET - Julien MARIEN - Jean MOTUELLE - Romain WAQUET - Sylvie BLOTTIAUX - Eric ZAJDA - Mathieu LECLERCQ

PROCURATIONS : (6)

Claudine ZAHM donne procuration à Romain WAQUET
Olivier DHONT donne procuration à Claudie RIUS
Simon BEAUMONT donne procuration à Julien MARIEN
Mustapha GUIROUS donne procuration à Franck GILME
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Peggy HAPPE-DUPRET donne procuration à Eric ZAJDA

SECRETAIRE :

Romain WAQUET

**- PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)
DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (MEL) -
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL et RADINGHEM-EN-WEPPEES, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les quatre-vingt-cinq autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la MEL et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et a décidé d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonages, outils de protection, emplacements réservés, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil métropolitain a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et a décidé d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Pour ce qui concerne notre territoire, la Ville de RONCQ avait sollicité la MEL sur 4 sujets :

- Requalification du secteur UEP vers U mixte sur le site du futur ex-terrain de foot rue de Lille :

Non retenu dans le cadre de cette procédure. Il est demandé que ce sujet fasse l'objet d'une concertation dédiée préalable, pour être considéré dans le cadre de la révision du PLU95.

- Stade BATS - Transformation du NL en UEP, permettant la construction de tribunes et vestiaires entre les 2 terrains :

Non retenu car ce type de modification ne relève pas du champ de la modification de décembre 2020.

- Modification des zonages UCO4.2 afin d'augmenter les Coefficients d'Emprise au Sol (CES) sur habitat existant :

Non retenu, la MEL proposant une solution alternative répondant à moitié aux problématiques et trop contraignante, elle propose d'analyser le sujet dans la révision du PLU 95, cadre d'une analyse globale sur les CES de la Métropole (plus particulièrement sur le tissu existant dépassant déjà ce CES).

- Implantation de la Piscine au Bois Laurent au niveau du bâtiment JAB (Jean-Albert BRICOUT) :

Non retenu. La lourdeur de cette révision n'étant pas compatible avec le calendrier du projet, la Ville a décidé de changer d'assiette foncière pour une réorientation et un repositionnement à la Source. La demande a donc été annulée.

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la MEL.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

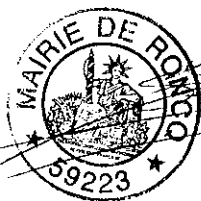
Toutefois, la Ville déplore que la demande de changement du CES sur le tissu d'habitat mixte n'ai pu être l'objet d'une adaptation spécifique permettant de répondre aux demandes constantes des ronquois qui souhaitent agrandir un logement, projet rendu impossible du fait de la nouvelle réglementation en vigueur.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 29 juin 2021.

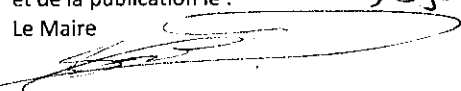
ADOPTÉE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Rodrigue DESMET

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture le : 9 juillet 2021
et de la publication le :
Le Maire

Rodrigue DESMET